



**RAPPORT
FINANCIER
SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2023**



BIOSYNEX SA

22 Boulevard Sébastien Brant - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN • Tél : +33 3 88 77 57 21 • Fax : +33 3 59 81 21 74 SA au capital de 1.025.258 • RCS : 481 075 703 - APE 2120Z • Lieu de juridiction : STRASBOURG

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2023

Table des matières

1. RAPPORT D'ACTIVITE	3
1.1 DECRUE ACCELEREE DES VENTES COVID-19 SUR LE 1ER SEMESTRE 2023	3
1.2 RESULTAT NET A – 19.3 M€	4
1.3 RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	4
1.4 ACCELERATION ATTENDUE DE L'ACTIVITE AU SECOND SEMESTRE 2023	6
1.5 ELEMENTS JURIDIQUES	6
2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	8
2.1 BILAN CONSOLIDE	8
2.2 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	9
3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN K€	10
4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2023	10
4.1 SUCCES DE L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SUR LES TITRES DE LA SOCIETE THERADIAG	10
4.2 ACQUISITION DE LA SOCIETE CHEMBIO DIAGNOSTIC INC	11
4.3 RAPPEL DE BOUILLOTES	11
4.4 PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DANS LA SOCIETE LABORATORIOS RHOGEN	12
4.5 CREATION D'UNE JOINT-VENTURE EN CHINE	12
4.6 ACQUISITION DE L'ACTIVITE « SOINS OCULAIRES » DES LABORATOIRES INNOXA	12
4.7 PRISE DE CONTROLE ET ACQUISITION DE LA TOTALITE DU CAPITAL DE LA SOCIETE PROCISED INC	12
5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	13
5.1 RISQUE DE LIQUIDITE	13
5.2 RISQUE DE NON-RESPECT D'UN COVENANT FINANCIER	13
6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE	14
6.1 ACQUISITION DE LA SOCIETE QUALIGEN INC	14
6.2 CONCLUSION DE DEUX NOUVELLES CONVENTIONS REGLEMENTEES AVEC LA SOCIETE THERADIAG	14
6.3 ANNONCE D'UNE FUSION ENTRE LES SOCIETES BIOSYNEX ET THERADIAG	14
7. ORGANIGRAMME DU GROUPE	15
7.1 ORGANIGRAMME AU 30 JUIN 2023	15
7.2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION	15
8. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION	16
8.1 CARACTERISTIQUES	16
8.2 REFERENTIEL COMPTABLE	16
8.3 MODALITES DE CONSOLIDATION	16
8.4 METHODES ET REGLES D'EVALUATION	17
8.5 CHANGEMENTS COMPTABLES	22
8.6 VARIATIONS DE PERIMETRE	22
8.7 CHANGEMENTS DE METHODES DE CONSOLIDATION	23
8.8 DETAIL DES DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT	23
9. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES	34
10. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	35
11. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	37

1. RAPPORT D'ACTIVITE

En M€ (chiffres consolidés)	2023 S1*	2022 S1	Variation
Chiffres d'affaires	42,7	142,2	-70%
dont division BIOSYNEX PHARMACIE	19,5	NC	
dont division BIOSYNEX DIAGNOSTIC	23,2	NC	
Marge brute globale	24,8	75,4	-67%
Marge brute en % du CA	58,1%	53,0%	
Charges externes	(15,7)	(14,1)	
Frais de personnel	(16,7)	(10,3)	
Impôts et taxes	(0,5)	(0,8)	
Exédent brut d'exploitation	(7,5)	50,3	-115%
Marge d'EBE	-17,6%	35,3%	
Résultat d'exploitation	(19,0)	47,0	-140%
Marge d'exploitation	-44,5%	33,0%	
Résultat financier	(1,2)	(0,9)	
Résultat exceptionnel	1,8	(0,1)	
Impôt sur les bénéfices	0,6	(11,6)	
Résultat net des entreprises intégrées	(17,8)	34,4	-152%
Quote part de résultat des entreprises MEE	(1,5)	(3,8)	
Résultat net de l'ensemble consolidé	(19,3)	30,6	-163%
Marge nette	-45,2%	21,5%	

1.1 Décroue accélérée des ventes COVID-19 sur le 1er semestre 2023

Au 1er semestre 2023, BIOSYNEX a réalisé un chiffre d'affaires de 42,7 M€, en baisse de 70% par rapport au 1er semestre de l'exercice précédent, principalement liée à la forte réduction des ventes COVID-19 qui ne représentent plus que 4,5 M€ sur le semestre écoulé contre 115,5 M€ au 30 juin 2022.

Après un 1er trimestre en nette diminution par rapport au T1 2022, l'activité du Groupe limite sensiblement sa baisse sur le 2ème trimestre (24,1 M€ contre 32,1 M€ au T2 2022). Cette évolution résulte de la contribution croissante des nouvelles entités acquises en 2022 et au cours du 1er semestre 2023.

L'activité à l'international, qui avait largement bénéficié du succès des tests COVID-19 en Europe, affiche un chiffre d'affaires à l'export de 16,1 M€, soit 38% de l'activité totale du Groupe (contre 47% au S1 2022).

Tout au long du 1er semestre 2023, BIOSYNEX a poursuivi l'application de son plan de transformation. La division DIAGNOSTIC a accéléré sa diversification autour du point of care, de la biologie moléculaire, et du monitoring des biothérapies. La division PHARMACIE a poursuivi quant à elle la commercialisation de produits de prévention et de santé familiale auprès de son large réseau d'officines.

L'intégration des acquisitions permettent d'ores et déjà au Groupe de :

- constituer un pôle d'excellence dans le monitoring des biothérapies avec la prise de contrôle de THERADIAG, ainsi que de PROCISEDIX et le transfert en France de la production de sa gamme,
- s'ouvrir directement sur le marché américain qui représente le plus gros marché de l'industrie du diagnostic in vitro, suite au succès de l'OPA réalisée sur CHEMBIO DIAGNOSTICS, INC. en avril dernier.

Fort des premières synergies déployées, BIOSYNEX affiche au 1er semestre 2023 une croissance consolidée de ses ventes hors COVID-19 de +43,4%.

1.2 Résultat net à – 19,4 M€

La marge brute globale du 1er semestre 2023 ressort à 24,8 M€, soit 58,1% du CA contre 53,0% pour la même période de l'année écoulée.

L'EBE est en perte de 7,5 M€ au S1 2023 contre un excédent de 50,3 M€ au S1 2022. En dehors de l'effet mécanique de la forte baisse d'activité, l'EBE intègre également des coûts non récurrents d'acquisition et de restructuration pour un peu plus de 5 M€. Retraité de ces éléments ponctuels, l'EBE limite sa perte semestrielle à un peu plus de 2 M€.

Après prise en compte des dotations nettes aux amortissements et provisions et des autres produits et charges, le déficit d'exploitation atteint 19 M€, soit 45,0% du chiffre d'affaires.

Sur le 1er semestre 2023, BIOSYNEX enregistre un résultat financier de -1,2 M€, qui inclut essentiellement une provision exceptionnelle sur actifs financiers du même montant. Après intégration d'un produit d'impôt de 0,6 M€ et de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (-1,5 M€ attribuable principalement à PROCISEDIX), le résultat net consolidé atteint -19,4 M€, dont 14,6 M€ de charges nettes non récurrentes.

1.3 Recherche et développement

1.3.1 Activité R&D Diagnostic in vitro

Suite aux récentes opérations de croissance externe, l'activité R&D diagnostic in vitro du groupe est principalement localisée sur 5 sites : BIOSYNEX (Illkirch Graffenstaden), THERADIAG (Croissy Beaubourg), AVALUN (Grenoble), CHEMBIO (Medford, NY, USA) et PROCISEDIX (San Diego, CA, USA).

▪ BIOSYNEX - Unité de biologie moléculaire

Depuis le lancement de la gamme Ampliquick SARS-Cov-2, en 2020, plusieurs produits ont été développés et commercialisés par BIOSYNEX afin d'accroître la gamme de biologie moléculaire sur les pathologies infectieuses.

D'autres développements sont actuellement en cours :

- Afin de compléter la gamme des infections gastrointestinales, un développement permettant la détection des bactéries et des virus gastro intestinaux a été finalisé. Des études cliniques débiteront dans un centre de référence au second semestre 2023.
- Suite aux transferts de savoir-faire entre la société ENALEES et BIOSYNEX, un test d'amplification isothermale est en phase d'optimisation chez BIOSYNEX pour le dépistage rapide de la Malaria sur des prélèvements sanguins.
- En termes de validations cliniques, le kit de détection de la bactérie responsable de la Leptospirose a été évalué par le centre de référence. Ce test a été inclus dans la routine de ce centre de référence. Le kit basé sur l'amplification isothermale rapide, lyophilisé, permettant le dépistage du streptocoque B chez les femmes enceintes a fait l'objet de deux évaluations cliniques entre fin 2022 et début 2023. Des posters et des publications seront soumis courant de l'année 2023 par ces centres évaluateurs.
- Les kits de détection des parasites dans les selles ont également fait l'objet de plusieurs évaluations entre 2022 et début 2023 aboutissant à des posters présentés lors de congrès et une soumission pour publication dans un journal à comité de lecture.

▪ BIOSYNEX - Unité tests rapides

En collaboration avec sa filiale AVALUN, BIOSYNEX a préparé le lancement d'un test quantitatif utilisant un marqueur fluorescent pour doser les D-dimères, marqueur de phlébite ou d'embolie pulmonaire utilisé en soins primaires et compatible avec le lecteur Labpad d'AVALUN.

D'autre part, BIOSYNEX a finalisé le développement de contrôles positifs présentés sous forme de billes lyophilisées, permettant ainsi une utilisation simple pour l'utilisateur du test dans des conditions optimales de stabilité.

Par ailleurs, BIOSYNEX a poursuivi le transfert de la production des produits PROCISEDIX en France. Le transfert de deux premiers produits a été validé.

▪ THERADIAG

Au cours du premier semestre 2023, l'activité R&D de Theradiag s'est principalement concentrée sur la poursuite de son programme de développement de coffrets de monitoring des biothérapies. 4 projets de développement ont été finalisés ou sont en cours de finalisation : ocrelizumab, anti-ocrelizumab, Natalizumab, anti-Natalizumab. 8 projets ont débuté ou sont en cours de développement : Anti-Infliximab Totaux, Anti-Adalimumab Totaux, Belatacept, Anti-Belatacept, Pembrolizumab, Anti-Pembrolizumab, Nivolumab, Anti-Nivolumab. Ces coffrets de monitoring des biothérapies permettent la quantification de la molécule thérapeutique et d'anticorps anti-médicament dans des échantillons de sérum et plasma humain afin d'aider les cliniciens à la prise de décision thérapeutiques. Les coffrets développés ou en cours de développement sont compatibles avec l'instrument de chimiluminescence i-Track commercialisé par Theradiag et les instruments ISYS et i10 de la société IDS. Les démarches sont par ailleurs en cours de réalisation auprès des autorités de santé pour l'enregistrement des produits en conformité avec la nouvelle réglementation IVDR.

Theradiag a également collaboré sur ce premier semestre 2023 avec le comité d'experts sur la standardisation biologie de l'OMS/NIBSC sur un projet de développement d'un standard international destiné à aider à caractériser, calibrer et valider les tests in vitro pour la détermination de la bioactivité et pour la surveillance thérapeutique du Golimumab.

Enfin, dans le cadre du partenariat de développement signé avec la société Quotient en 2022, les équipes R&D de Theradiag ont été impliquée dans la première application couverte par cette collaboration, à savoir le développement d'une solution pour le diagnostic des connectivites et reposant sur la technologie multiplexe MosaiQ microarray.

▪ AVALUN

Au cours du premier semestre 2023, AVALUN a poursuivi la validation clinique d'un nouveau test de dosage fonctionnel du Fibrinogène sur LabPad qui permettra aux cliniciens de prendre en charge les saignements massifs, tels que les hémorragies post-partum, les lésions traumatiques et la chirurgie cardiaque.

▪ CHEMBIO

Au cours du 1er semestre 2023, les réalisations suivantes ont été enregistrées :

- Test DPP Syphilis TnT IgM/IgG:

Le test DPP Syphilis TnT est un test multiplex combiné à un lecteur destiné à détecter les anticorps IgM et IgG spécifique ou non de Treponema. Ce test innovant de dépistage et de confirmation peut différencier une infection aiguë d'une infection ancienne, ce qui permet de prendre la bonne décision en matière de traitement. La conception du produit a été finalisée après la pré-soumission à la U.S Food and Drug Administration (« FDA »). Des essais cliniques externes sur des lots de production sont en cours.

- Sure Check HIV OTC :

Ce produit est un autotest de dépistage de l'infection à VIH destiné au marché OTC américain (pharmacies). Les discussions avec la FDA et le Center for Disease Control (« CDC ») sur le processus de validation de ce produit ont été finalisées. La sélection du site clinique et la préparation des protocoles et de l'organisation logistique sont en cours. CHEMBIO a également déposé une demande de financement de ce projet auprès du gouvernement américain, et la décision d'attribution est actuellement en attente.

En outre, CHEMBIO a lancé de nouveaux développements dans le domaine des maladies transmises par les tiques et de la santé féminine. Les produits en sont au stade de la faisabilité ou de l'optimisation.

▪ PROCISEDX

Les ressources de PROCISEDX en matière de R&D et d'essais cliniques au cours du 1^{er} semestre 2023 ont été consacrées à l'approbation par la FDA de deux produits IVD de novo : PROCISEDX IFX et PROCISEDX ADL.

Les réalisations comprennent :

- Achèvement réussi des essais cliniques américains pour PROCISEDX IFX et PROCISEDX ADL TDM afin de répondre aux exigences de la FDA en vue de l'approbation de novo.
- Réalisation de rapports cliniques et de R&D interne sur la stabilité des échantillons, la stabilité des kits, la linéarité, la reproductibilité, la précision, etc. pour répondre aux exigences de la FDA en vue d'une approbation de novo.
- Soumission de plusieurs réponses aux questions en cours d'examen par la FDA, y compris la notice d'utilisation et l'étiquetage final.

- Lancement et achèvement du logiciel de l'instrument développé en réponse aux exigences de la FDA en matière de cybersécurité.

L'examen en cours par la FDA est en bonne voie pour l'approbation d'ici la fin de l'année 2023 des deux produits pour la détection dans le sérum au sein de laboratoires de complexité modérée aux États-Unis. Ces deux produits seront les premiers TDM (therapeutic drug monitoring) de produits biologiques jamais approuvés par la FDA.

1.3.2 Activité R&D Dispositifs médicaux

L'activité R&D Dispositifs médicaux du groupe est assurée par BIOSYNEX et DOC2U.

BIOSYNEX est sur le point de finaliser avec succès les essais de qualification et de certification de son tensiomètre de poignet. Ce produit a été développé pour un prix accessible, tout en proposant des fonctionnalités et une précision de mesure haut de gamme. Ce tensiomètre disposera de connectivité, qui permettra aux patients de facilement suivre l'évolution de leur tension. Le contexte international du dispositif médical offre des opportunités d'internalisation des connaissances et de réindustrialisation. Ce tensiomètre est entièrement développé en interne et répond aux exigences des normes internationales les plus récentes. L'industrialisation est gérée en direct par les équipes du groupe, qui confient la fabrication à un industriel français. Ce produit bénéficiera donc de la certification Origine France Garantie.

Dans cette même logique, un thermomètre médical est en cours de conception. Tout en reprenant le principe d'une mesure frontale sans contact, qui a fait le succès des thermomètres BIOSYNEX, ce produit veut moderniser cette gamme de produits. Un design novateur et une ergonomie soignée seront les atouts de ce thermomètre. Comme le tensiomètre, les connaissances fondamentales du produit sont détenues par les équipes de BIOSYNEX et ce produit sera conforme aux normes les plus récentes. L'industrialisation et la fabrication seront française, tout en maintenant un prix très compétitif par rapport à la concurrence internationale.

1.4 Accélération attendue de l'activité au second semestre 2023

Au 30 juin 2023, le Groupe affiche des fonds propres de 144 M€, en baisse de près de 22,7 M€ par rapport au 31 décembre 2022. La variation des capitaux propres provient pour la majeure partie du résultat net du 1er semestre 2023.

La dette financière brute atteint 70,1 M€ à fin juin 2023 contre 52,1 M€ au 31 décembre 2022. La trésorerie au 30 juin 2023 s'élève à 45,3 M€, faisant ressortir un niveau d'endettement net à 24,8 M€.

Pour la fin de l'année 2023, le Groupe anticipe un accroissement de la contribution des nouvelles sociétés acquises qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie de BIOSYNEX de devenir un acteur global dans l'industrie du diagnostic in vitro sur ses quatre axes stratégiques : tests rapides, biologie délocalisée (Point of Care), monitoring des biothérapies et biologie moléculaire.

BIOSYNEX anticipe également un accroissement fort de son activité aux Etats Unis, premier marché mondial du diagnostic in vitro. A ce titre, sa filiale PROCISEDIX, basée à San Diego, vient de recevoir l'autorisation de la FDA, pour la commercialisation des premiers tests de monitoring des biothérapies. Cette première autorisation de la FDA est de nature à modifier la prise en charge des patients atteints de maladies inflammatoires chroniques de l'intestin (maladie de Crohn et rectocolite hémorragique) aux Etats Unis.

La bonne orientation de l'activité devrait être renforcée par :

- La progression significative des ventes des produits de la gamme FastPack® de QUALIGEN aux Etats Unis,
- Le succès des tests HIV de CHEMBIO sur le marché brésilien,
- Le lancement de nouveaux produits en Europe notamment de nouvelles applications sur le Labpad®,
- Le déploiement de la gamme INNOXA en pharmacie (France et export).

1.5 Éléments juridiques

Le 1^{er} semestre 2023 a été marqué par les événements suivants :

Lors de sa réunion en date du 7 février 2023, le Conseil d'administration, faisant usage de l'autorisation conférée par la seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022, a décidé d'autoriser la Société à intervenir sur ses propres actions, conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce,

dans le cadre d'un programme de rachat d'actions. La Société est autorisée à acquérir ses propres actions dans la limite de 10% des actions composant le capital social, soit un montant maximal de 1 025 258 actions sur la base du capital social actuel, étant précisé (i) qu'un montant maximum de 5% des actions composant le capital social de la Société peut être affecté en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, scission ou apport, et (ii) qu'en cas d'acquisition dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Le prix maximum d'achat de chaque action a été fixé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 à cent cinquante (150) euros par action. La seizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 9 mai 2022 a limité le montant consacré au rachat des actions propres de la Société à un montant de 45 000 000 €.

Au 30 juin 2023, le nombre d'actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions s'élève à 256 226.

Lors de l'assemblée générale mixte en date du 31 mai 2023, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat d'administrateur de la société ALA FINANCIERE pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra dans le courant de l'année 2029. Lors de cette Assemblée, l'ensemble des résolutions ont été adoptées à l'exception de la 25ème résolution.

2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 Bilan consolidé

Bilan consolidé Présenté en K€									
ACTIF	Note	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022	PASSIF	Note	30/06/2023	31/12/2022	30/06/2022
Total Actif immobilisé					Capitaux propres				
Immobilisations incorporelles nettes	8.8.2	126 517	86 858	68 954	Capital social	8.8.9	1 025	1 025	1 022
dont écart d'acquisition (*)	8.8.1	87 479	60 912	55 884	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	8.8.9	25 596	25 596	25 596
Immobilisations corporelles nettes	8.8.3	17 305	8 736	7 713	Ecart d'acquisition (BW)	8.8.9	0	0	0
Immobilisations financières	8.8.4	1 891	3 566	9 678	Réserves et résultats consolidés	8.8.9	110 131	135 908	149 540
Titres mis en équivalence	8.8.4	669	1 571	2 360	Capitaux propres attribuables aux actionnaires Biosynex		136 752	162 529	176 158
TOTAL I		146 382	100 732	88 705	Intérêts minoritaires		5 776	4 367	27
					TOTAL I		142 528	166 896	176 185
					Total Autres fonds propres				
					Avances conditionnées		2 297	2 082	1 753
					TOTAL II		2 297	2 082	1 753
Total Actif Circulant					Provisions pour risques et charges				
Stocks	8.8.5	45 002	37 674	42 472	Provisions pour risques & charges	8.8.10	2 914	6 349	6 781
Créances clients et comptes rattachés	8.8.6	16 928	14 700	14 451	TOTAL III		2 914	6 349	6 781
Autres créances	8.8.7	13 904	18 864	10 121					
Impôts différés	8.8.8.	4 677	1 199	528					
Valeurs mobilières de placement		0	0	0	Dettes				
Disponibilités	8.8.7	45 319	87 172	93 522	Dettes financières	8.8.11	70 112	52 077	36 468
TOTAL II		125 831	159 609	161 095	Emprunt obligataire convertible		0	0	0
					Fournisseurs et comptes rattachés	8.8.14	14 421	14 988	12 982
					Dettes fiscales et sociales	8.8.15	11 935	9 377	11 962
					Autres dettes	8.8.15	28 006	8 571	3 668
ACTIF I à II		272 212	260 341	249 800	TOTAL IV		124 473	85 013	65 080
					TOTAL PASSIF I à IV		272 212	260 341	249 800

2.2 Compte de résultat consolidé

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE présenté en K€	du 01/01/2023 au 30/06/2023 (6 mois)	du 01/01/2022 au 30/06/2022 (6 mois)
Chiffre d'affaires	42 653	142 242
Autres produits d'exploitation	11 281	5 186
Achats consommés	-19 182	-66 087
Charges de personnel (1)	-16 719	-10 322
Autres charges d'exploitation	-18 270	-17 175
Impôts et taxes	-498	-764
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	-17 084	-6 117
Résultat d'exploitation avant DAP des écarts d'acquisition	-17 819	46 964
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition	-1 258	0
Résultat d'exploitation après DAP des écarts d'acquisition	-19 077	46 964
Charges et produits financiers	-1 167	-963
Charges et produits exceptionnels	1 831	-152
Impôts sur le résultat	578	-11 421
Résultat net des entreprises intégrées	-17 835	34 429
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-1 519	-3 838
Résultat net de l'ensemble consolidé	-19 354	30 585
Dont		
Résultat net (Part du groupe)	-19 393	30 591
Intérêts minoritaires	40	-6
Résultat par action (3)	-1,94	2,99
Résultat dilué par action (3)	-1,93	2,97

(1) y compris participation des salariés

(2) hors dotations aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition

(3) obligatoire pour les entités ayant des instruments financiers négociés sur un Euronext Growth et optionnelle pour les autres

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE EN K€

	Au 30/06/2023	Au 31/12/2022
Flux de trésorerie liés à l'activité :		
Résultat net des sociétés intégrées	(19 354)	15 614
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		0
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions nettes de reprises	11 704	26 938
- Variation des impôts différés	(103)	(338)
- Plus-values de cession nettes d'impôt	(11)	(8)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	(7 764)	42 206
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		0
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(2 353)	(37 261)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	(10 117)	4 945
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		0
Acquisition d'immobilisations	(31 969)	(30 080)
Cessions d'immobilisations, nettes d'impôts	6	52
Variation du fonds de garantie factor	991	617
Subvention d'investissement reçues	0	69
Incidence des variations de périmètre	(16 486)	(9 740)
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement :	(47 458)	(39 082)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		0
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	0	(20 443)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		0
Augmentation de capital en numéraire		0
Variation actions propres / Rachat d'actions	(2 505)	(1 732)
Cession d'actions en auto contrôle		0
Apports / Retraits de compte courant d'associés		0
Emissions d'emprunts	20 000	17 655
Remboursements d'emprunts	(2 630)	(5 566)
Ecart de conversion	852	(729)
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	15 717	(10 814)
VARIATION DE TRESORERIE	(41 859)	(44 950)
Trésorerie d'ouverture	87 155	132 106
Trésorerie de clôture	45 296	87 155

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2023

4.1 Succès de l'offre publique d'achat sur les titres de la société THERADIAG

Le 16 janvier 2023, BIOSYNEX a annoncé (i) le succès de l'offre publique d'achat initiée par cette dernière visant les actions de la société THERADIAG avec 2 826 997 actions THERADIAG apportées à l'offre et une détention par BIOSYNEX à l'issue de la période d'offre initiale de 9 032 820 actions représentant autant de droits de vote, soit 68,86% du capital de THERADIAG et au moins 68,56% des droits de vote de THERADIAG¹ et (ii) la réouverture de l'offre.

Le 1er février 2023, BIOSYNEX a annoncé les résultats définitifs de l'offre publique d'achat initiée sur les actions de la société THERADIAG. 223 348 actions THERADIAG ont été apportées à l'offre réouverte. A

¹ Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 16 janvier 2023 disponible sur le site internet de la Société.

l'issue de l'offre réouverte, BIOSYNEX détient 9 382 354 actions représentant autant de droits de vote, soit 71,52% du capital et au moins 71,22% des droits de vote².

Sur la période de 6 mois close le 30 juin 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 6,7 M€ pour un résultat net de + 853 K€. Pour rappel, la société est consolidée en intégration globale depuis le 1^{er} octobre 2022. Le chiffre d'affaires contributif sur le premier semestre 2023 s'élève à 6,7 M€ pour un résultat net contributif de + 472 K€.

4.2 Acquisition de la société CHEMBIO DIAGNOSTIC INC

Le 31 janvier 2023, BIOSYNEX et CHEMBIO DIAGNOSTICS (« CHEMBIO ») ont annoncé avoir conclu un accord de fusion définitif selon lequel BIOSYNEX, par l'intermédiaire d'une filiale, acquerra CHEMBIO pour 0,45 \$ par action, ce qui représente une prime de 27% par rapport au cours de clôture de l'action CHEMBIO le 30 janvier 2023, dans le cadre d'une transaction entièrement en numéraire évaluée à 17,2 millions de dollars³.

Le 15 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 28 mars 2023⁴.

Le 29 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 12 avril 2023⁵.

Le 13 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé avoir prolongé la période d'offre publique d'achat sur les titres de CHEMBIO jusqu'au 26 avril 2023⁶.

Le 27 avril 2023, BIOSYNEX a annoncé la finalisation de l'acquisition et la fusion de l'acquéreur avec CHEMBIO. À la suite de la fusion, CHEMBIO est devenue une filiale indirecte à 100 % de BIOSYNEX⁷.

Sur la période de 6 mois close le 30 juin 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 9,5 M\$ pour une perte nette de - 9 M\$. Le chiffre d'affaires contributif depuis son entrée dans le périmètre de consolidation s'élève à 3,4 M€ pour un résultat net contributif de - 1,8 M€.

4.3 Rappel de bouillottes

Courant octobre 2022, BIOSYNEX a lancé une nouvelle gamme de bouillottes micro-ondables. Des réclamations clients remontées auprès de BIOSYNEX ont fait état de risques d'incendies et brûlures à la suite de l'utilisation des bouillottes, ce qui a conduit BIOSYNEX à volontairement lancer un rappel du lot de bouillottes concernées le 15 février 2023 (publié sur le site www.rappel.conso.gouv.fr). En date du 9 mars 2023, BIOSYNEX a annoncé l'arrêt de la commercialisation de ces bouillottes à la suite d'un arrêté préfectoral daté du même jour⁸.

Les incidences de cet évènement, estimées à 5 480 K€ (risque sur le chiffre d'affaires, destruction des stocks, etc...), avaient été constatées dans le résultat exceptionnel de l'exercice 2022.

La Société a procédé à une réévaluation du risque relatif à ce rappel au 30 juin 2023, ce qui a conduit à constater une reprise de provision devenue sans objet de 2 249 K€ dans le résultat exceptionnel du 1^{er} semestre 2023.

² Sur la base d'un capital composé de 13 118 227 actions représentant au plus 13 174 282 droits de vote. Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

³ Se référer au communiqué de presse en date du 1^{er} février 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁴ Se référer au communiqué de presse en date du 15 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁵ Se référer au communiqué de presse en date du 29 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁶ Se référer au communiqué de presse en date du 13 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁷ Se référer au communiqué de presse en date du 27 avril 2023 disponible sur le site internet de la Société.

⁸ Se référer au communiqué de presse en date du 9 mars 2023 disponible sur le site internet de la Société.

4.4 Prise de participation majoritaire dans la société LABORATORIOS RHOGEN

Dans le cadre de l'accélération de son développement à l'international, BIOSYNEX a finalisé en mai 2023 une participation majoritaire à hauteur de 80% dans la société espagnole LABORATORIOS RHOGEN qui était le distributeur exclusif sur la péninsule ibérique de tests de diagnostic rapide liés à la Covid-19. La société a été renommée BIOSYNEX IBERICA.

Sur la période de 6 mois close le 30 juin 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 210 K€ pour une perte nette de - 134 K€. Le chiffre d'affaires contributif depuis son entrée dans le périmètre de consolidation s'élève à 89 K€ pour un résultat net contributif de + 68 K€.

4.5 Création d'une joint-venture en Chine

La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU, société de droit chinois, a été créée en mai 2023 et est détenue par la société BIOTEST (fournisseur historique de BIOSYNEX pour les Tests de Diagnostic Rapide – TDR-) à hauteur de 51%, et par la société BIOSYNEX SA à hauteur de 49%. L'objectif de cette joint-venture est de concevoir, fabriquer et commercialiser à destination exclusive du Groupe BIOSYNEX des TDR.

La société n'a pas encore d'activité et n'a pas réalisé de CA depuis sa création pour un résultat à fin juin 2023 de + 23 K€CN. Le résultat net contributif est de + 3 K€.

4.6 Acquisition de l'activité « Soins oculaires » des LABORATOIRES INNOXA

BIOSYNEX a acquis en date du 8 juin 2023 l'activité de soins oculaires des LABORATOIRES INNOXA⁹. Le périmètre inclut une gamme complète de produits de soin (sprays, collyres, etc) afin de traiter les yeux irrités, rouges ou fatigués et des produits de nettoyage pour lentilles de contact et lunettes. Cette acquisition permet à BIOSYNEX de renforcer la Division Pharmacie du Groupe (BIOSYNEX Pharma) et lui ouvre un nouveau marché, tant en France qu'à l'International dans le domaine de la sécheresse oculaire.

4.7 Prise de contrôle et acquisition de la totalité du capital de la société PROCISED INC

BIOSYNEX a signé le 9 juin 2023 un contrat d'acquisition visant la totalité des actions non encore détenues par BIOSYNEX de la société américaine PROCISED¹⁰. Par cette opération, NESTLE HEALTH SCIENCE ainsi que les autres actionnaires, employés, anciens employés et investisseurs qui représentaient un bloc de 57,33% du capital ont cédé l'intégralité de leurs titres en contrepartie d'un paiement initial immédiat, d'un paiement différé dû le 28 décembre 2023 et d'un complément de prix qui sera versé sous réserve de l'obtention des autorisations de commercialisation de la FDA.

Cette opération intervient quelques semaines après l'acquisition de la société CHEMBIO basée à Medford dans l'Etat de New York. L'un des objectifs de BIOSYNEX est d'initier un processus d'intégration de ces deux entreprises pour développer de nombreuses synergies technologiques et industrielles. Des réductions de coûts sont également anticipées par la mutualisation des services commerciaux et administratifs.

Cette prise de contrôle permet également à BIOSYNEX une avancée stratégique dans le monitoring des biothérapies, le contrôle par BIOSYNEX des sociétés THERADIAG et PROCISED, positionnant le groupe en leader sur ce marché émergent du monitoring des biothérapies. Une offre combinée des solutions de THERADIAG destinées aux laboratoires centralisés et de la plateforme PROCISED destinée à une

⁹ Se référer au communiqué de presse en date du 8 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société

¹⁰ Se référer au communiqué de presse en date du 12 juin 2023 disponible sur le site internet de la Société.

utilisation décentralisée (dans les petits laboratoires ou en cabinet médical : Point of Care) répond aux besoins des différents segments de ce marché. Des collaborations technologiques entre les deux sociétés devraient également permettre d'accélérer le développement d'une offre complète sur la plateforme PROCISEDx en ciblant le dosage de biomédicaments utilisés dans de nombreuses spécialités médicales : rhumatologie, ophtalmologie, dermatologie, neurologie, transplantation et oncologie.

Sur la période de 6 mois close le 30 juin 2023, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 472 K\$ pour une perte nette de - 4,6 M\$. Le chiffre d'affaires contributif depuis son entrée dans le périmètre de consolidation en intégration globale est nul pour un résultat net contributif de - 488 K€.

5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

A notre connaissance, les principaux facteurs de risques auxquels BIOSYNEX est exposée sont de même nature que ceux présentés dans la section 2.1.4 du rapport financier annuel 2022 de la Société, disponible sur son site internet, lesquels ne présentent pas d'évolution significative sur le 1er semestre 2023 à l'exception des risques de liquidité et de non-respect d'un covenant financier décrits ci-dessous.

5.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'un émetteur ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins monétaires grâce à ses ressources financières. Les ressources financières comprennent les ressources générées par les activités et celles mobilisables auprès de tiers.

Le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

A fin juin 2023, la trésorerie du Groupe est de 45,3 M€ à comparer avec des dettes financières auprès d'établissements de crédit d'un montant de 66,7 M€, dont 46,2 M€ liés au financement syndiqué. Compte tenu du risque de non-respect d'un covenant financier exposé au § 5.2, la Société pourrait être exposée au risque de liquidité dans les 12 prochains mois en l'absence d'un accord du pool bancaire sur une demande de waiver. La Société aurait néanmoins la possibilité de faire appel au marché afin de lever des financements pour y faire face si besoin.

5.2 Risque de non-respect d'un covenant financier

Le financement syndiqué conclu en novembre 2021 et dont le montant tiré à fin juin 2023 est de 46,2 M€ (y compris 20 M€ de crédit revolving court terme) est assorti de covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée. Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivants doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3,50. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Le ratio de levier était respecté sur l'exercice 2022 et le bris du ratio de couverture du service de la dette autorisé compte tenu d'une trésorerie nette supérieure à 30 M€.

Certains engagements contractuels n'ayant pas été respectés et la Société anticipant un bris de covenant sur l'exercice 2023 sur la base des résultats semestriels 2023 et de l'atterrissage prévu à fin 2023, des discussions ont été initiées avec le pool bancaire afin d'obtenir un waiver.

En l'absence de retour du syndicat bancaire à la date d'établissement des comptes semestriels, l'endettement lié à la tranche confirmée du contrat syndiqué a été reclassée en dette court terme au 30 juin 2023 pour un montant de 26,2 M€.

Bien que la Société reste confiante sur le résultat des négociations entamées avec le syndicat bancaire, elle n'est pas en mesure à ce jour de confirmer qu'elle obtiendra un waiver de la part du syndicat bancaire.

6. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

6.1 Acquisition de la société QUALIGEN INC

La filiale américaine de BIOSYNEX, CHEMBIO Diagnostics Inc, a signé le 20 juillet 2023 un contrat d'acquisition de la totalité des actions de la société QUALIGEN Inc., société de droit du Delaware basée à Carlsbad, Californie, en contrepartie d'un paiement total en numéraire.

QUALIGEN Inc. est spécialisée dans le développement, la production et la commercialisation d'une plateforme d'immunoanalyse Fastpack® commercialisée en Europe et aux Etats-Unis. Cette plateforme est marquée CE et approuvée par la FDA (enregistrements 510k). Elle utilise le principe de la chimiluminescence, ce qui lui confère une excellente sensibilité. Ce système permet des dosages au coup par coup et propose des applications en hormonologie et en cancérologie. Fastpack® est notamment utilisé dans les cabinets d'urologues et dans les centres de santé masculine aux USA.

Cette opération intervient après les deux premières acquisitions de BIOSYNEX aux Etats Unis, CHEMBIO en avril 2023 et PROCISEDIX en juin 2023. De nombreuses synergies sont envisagées entre ces trois entités.

6.2 Conclusion de deux nouvelles conventions réglementées avec la société THERADIAG

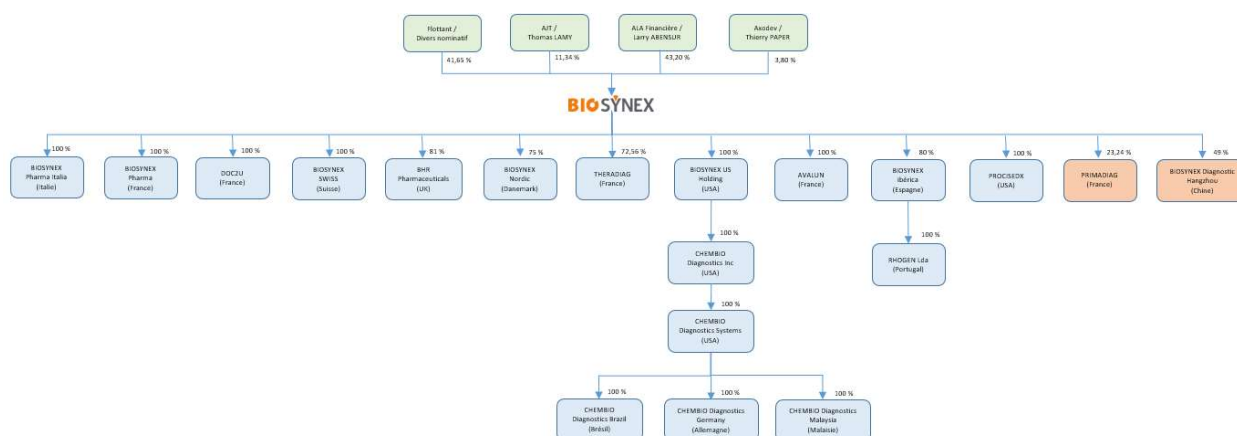
En date du 6 juillet 2023, la Société a conclu une convention de prestation de service en matière d'assistance de production et une convention de prestation de service en matière réglementaire - assurance – qualité avec la société THERADIAG.

6.3 Annonce d'une fusion entre les sociétés BIOSYNEX et THERADIAG

BIOSYNEX a annoncé le 30 septembre 2023 la fusion par absorption de la société THERADIAG dans BIOSYNEX. L'opération sera réalisée d'ici la fin de l'année 2023.

7. ORGANIGRAMME DU GROUPE

7.1 Organigramme au 30 juin 2023



7.2 Périmètre de consolidation

Société	Pays	Entrée périmètre	% détention	Nature contrôle	Méthode de consolidation
BIOSYNEX SA	France	2020	N/A	<i>Maison mère / société consolidante</i>	
BIOSYNEX SWISS	Suisse	2020	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
PROCISEDX	Etats-Unis	2020	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
AVALUN SAS	France	2021	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA France	France	2022	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX PHARMA BENELUX	Belgique	2022	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BHR Pharmaceuticals Ltd	Angleterre	2022	81,07%	Contrôle exclusif	Intégration globale
DOC2U	France	2022	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX NORDIC	Danemark	2022	75%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIGIX	Italie	2022	100%	Contrôle exclusif	Intégration globale
THERADIAG SA	France	2022	72,56%	Contrôle exclusif	Intégration globale
PRIMADIAG SAS	France	2022	23,24%	Influence notable	Mise en équivalence
BIOSYNEX IBERICA	Espagne	2023	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
RHOGEN Lda	Portugal	2023	80,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
BIOSYNEX US HOLDING	USA	2023	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO Diagnostics Inc	USA	2023	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO Diagnostics System	USA	2023	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO Diagnostics Brazil	Brésil	2023	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO Diagnostics Germany	Allemagne	2023	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
CHEMBIO Diagnostics Malaysia	Malaisie	2023	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale
Biosynex Diagnostics Hangzhou	Chine	2023	49,00%	Influence notable	Mise en équivalence

Au 30 juin 2023, la Société détient toujours 100% du capital de la société BIOSYNEX Deutschland GmbH à Göttingen en Allemagne. Par procès-verbal du 9 janvier 2019, l'associé unique BIOSYNEX SA a décidé de liquider la société précitée. Les opérations de dissolution sont bien avancées. La plupart des actifs (créances) et passifs (dettes) ont été soldés et il n'y a plus d'activité. La société est devenue inactive et mise en sommeil, et de ce fait a été exclue du périmètre de consolidation.

Les filiales à 100% de BIOSYNEX PHARMA Italia (Bigix Spain) et de PROCISEDX (PROCISEDX GmbH, Suisse) sont également exclues du périmètre de consolidation au 30 juin 2023, ces sociétés étant en cours de liquidation.

8. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

8.1 Caractéristiques

Les comptes consolidés au 30 juin 2023 présentent les caractéristiques suivantes :

- Total bilan : 272,2 M€
- Résultat net part du groupe : -19,4 M€

Cette annexe est établie en K€.

8.2 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis conformément au règlement ANC 2020-01. L'exercice de comparaison comprend les montants publiés au 31 décembre 2022 et 30 juin 2022 pour ce qui concerne le bilan et au 30 juin 2022 pour ce qui concerne le compte de résultat, selon ce même référentiel.

8.3 Modalités de consolidation

8.3.1 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Toutes les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

8.3.2 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

BIOSYNEX clôture ses comptes au 31 décembre ainsi que toutes les filiales du Groupe. Les comptes des filiales ont été repris sur la base de situations intermédiaires au 30 juin 2023.

Les comptes individuels à reprendre dans les comptes consolidés sont établis à la date de clôture de la société mère.

8.3.3 Conversion des comptes des filiales étrangères

Les sociétés PROCISED X et BHR Pharmaceuticals étant des filiales autonomes, leurs comptes ont été convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs (hors capitaux propres) du bilan ont été convertis au cours de clôture,
- les capitaux propres sont convertis en cours historiques,
- les charges et produits du compte de résultat ont été convertis au cours moyen de période,
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans les capitaux propres.

BIOSYNEX Swiss n'étant pas une filiale autonome, sa monnaie de fonctionnement est la même que celle de BIOSYNEX. Aucune opération de conversion n'est donc réalisée dans le cadre de l'établissement des comptes intermédiaires au 30 juin 2023.

8.3.4 Élimination des opérations intra-groupe

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminés dans les comptes consolidés.

8.3.5 Méthodes et règles d'évaluation

Le règlement ANC 2020-01 définit des méthodes comptables obligatoires ainsi que des méthodes optionnelles et de référence dans les comptes consolidés.

Méthodes comptables obligatoires :

- **Retraitement des opérations de crédit-bail et similaires** : Cette méthode a été appliquée pour les contrats souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021, la première application du règlement ANC 2020-01 étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.
- **Comptabilisation à l'actif des coûts de développement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés.
- **Comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de 1^{er} établissement** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés.
- **Interdiction de comptabiliser les écarts de conversion des actifs et passifs monétaires en résultat** : méthode appliquée depuis l'origine dans les comptes consolidés. En effet, l'option pour la méthode préférentielle prévue par le CRC 99-02 n'avait pas été retenue pour les clôtures précédentes. Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises ne faisant pas l'objet de couverture ont toujours été conservés en écarts de conversion.

Méthodes comptables optionnelles ou de référence :

- **Comptabilisation d'une provision pour la totalité des engagements de retraite et assimilés** : cette méthode préférentielle selon le CRC 99-02 n'a jamais été appliquée par le passé. Le règlement ANC 2020-01 définit cette méthode comme étant une méthode de référence, sans la rendre obligatoire. Les engagements de retraite et assimilés ne sont en conséquence pas comptabilisés sous forme de provision au 30 juin 2023. Leur montant, correspondant à la valeur de la dette actuarielle, est mentionné dans la partie sur les engagements hors bilan.

8.4 Méthodes et règles d'évaluation

8.4.1 Ecarts d'acquisition

Détermination des écarts d'acquisition

Lors de leur entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur juste valeur. L'écart résiduel entre coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette réévaluée est constaté en écart d'acquisition.

Conformément à la dérogation prévue par le Règlement CRC 99-02 en cas d'absence d'informations fiables, les écarts d'acquisition des sociétés acquises puis absorbées par BIOSYNEX, n'avaient pas été déterminés de manière rétroactive. Les malis techniques dégagés lors de ces fusions ont été reclassés en écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition initial de la société PROCISEDIX, dont 37,17% ont été acquis le 20 juillet 2020, a été déterminé par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à cette date, l'écart n'ayant alors pu être affecté sur aucun actif identifiable. L'écart d'acquisition a été réévalué de la même manière suite au rachat du capital restant en juin 2023.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés AVALUN, THERADIAG, PRIMADIAG, BHR Pharmaceuticals Ltd, DOC2U, BIOSYNEX PHARMA ITALIA (ex BIGIX), BIOSYNEX NORDIC (ex MEDKONCEPT), CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc et QUALIGEN Inc (capital acquis respectivement en avril 2021, février 2022, mars 2022, mai 2022, octobre 2022, décembre 2022, avril 2023 et juillet 2023) ont également été

déterminés par différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de situation nette retraitée à la date d'acquisition. Une réévaluation de l'écart d'acquisition relatif à la société THERADIAG a été effectuée avec la même méthodologie consécutivement à la montée en capital liée à l'OPA finalisée en février 2023.

BIOSYNEX a procédé à l'affectation de l'écart d'acquisition d'AVALUN lors de la clôture annuelle 2022 et à celui de THERADIAG sur le premier semestre 2023. Aucun actif significatif n'ayant été identifié pour les sociétés BHR Pharmaceuticals, PRIMADIAG, DOC2U, BIOSYNEX PHARMA ITALIA (ex BIGIX) et BIOSYNEX NORDIC (ex MEDKONCEPT), les écarts d'acquisition relatifs à ces sociétés n'ont pas été affectés.

BIOSYNEX dispose d'un délai d'affectation de ces écarts d'acquisition, se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition, pour procéder aux analyses et expertises nécessaires et pour affiner les estimations initiales, soit jusqu'au 31 décembre 2024 pour CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc, QUALIGEN Inc et PROCISED Inc.

Amortissement et dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Depuis le 1er janvier 2016, les fonds et malis font l'objet de tests de dépréciation chaque année. Lorsque leur valeur d'utilité s'avère inférieure à leur valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

La mention OTC et PRO permet de faire les calculs d'impairment (dépréciation d'actifs). OTC signifie « Over-The-Counter » pour les produits dits d'automédication, c'est-à-dire que l'on peut se les procurer sans ordonnance, parfois même en libre-service, et PRO comme professionnel pour les produits destinés aux professionnels de la santé.

Pour la mise en œuvre de ces tests annuels, les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie, soit aux activités PRO ou OTC. La valeur d'utilité de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée sur la base des flux futurs actualisés.

Lorsque la valeur d'utilité se révèle inférieure à la valeur nette comptable des actifs de l'unité génératrice de trésorerie, ces actifs sont dépréciés, afin de ramener la valeur de l'unité génératrice de trésorerie à sa valeur recouvrable. La dépréciation éventuelle est affectée en priorité sur la valeur de l'écart d'acquisition.

Au 31 décembre 2022 :

Sur la base des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2022, une dépréciation de 5 M€ avait été comptabilisée à cette date sur l'écart d'acquisition relatif à la société AVALUN. Les principales hypothèses étaient les suivantes :

- Taux d'actualisation : 11,1%
- Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Les analyses de sensibilité sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) avaient également fait ressortir des valeurs recouvrables inférieures à la valeur comptable.

Les autres unités génératrices de trésorerie (PHARMA et DIAG) ou écarts d'acquisition au niveau des filiales consolidés testés n'avaient pas fait ressortir de perte de valeur.

Au 30 juin 2023 :

Deux filiales présentent des indices potentiels de perte de valeur :

- AVALUN dégagant une perte de 1,7 M€ sur les 6 premiers mois de l'année 2023, un test de dépréciation a été réalisé sur la base d'un nouveau plan d'affaires, en utilisant les hypothèses suivantes :
 - Taux d'actualisation : 11,6%
 - Taux de croissance à l'infini : 1,4%

Les analyses de sensibilité sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) ont fait ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

Sur la base de ce test et de l'analyse de sensibilité, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour AVALUN.

- PROCISEDX dégage une perte de 3,8 M€ sur les 6 premiers mois de l'année 2023, soit 1,9 M€ revenant au Groupe BIOSYNEX (42,70 % jusqu'au 9 juin 2023, 100% entre le 9 et le 30 juin 2023). Un test de dépréciation basé sur un plan d'affaires révisé tenant compte de la certification FDA attendue d'ici la fin de l'année a été réalisé en utilisant les hypothèses suivantes :
 - o Taux d'actualisation : 11,6%
 - o Taux de croissance à l'infini : 0%

Les analyses de sensibilité sur les principaux paramètres retenus dans le cadre du test (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini) ont fait ressortir des valeurs recouvrables supérieures à la valeur comptable.

Sur la base de ce test et de l'analyse de sensibilité, aucune dépréciation n'a été comptabilisée pour PROCISEDX.

8.4.2 Immobilisations incorporelles

Les frais de développement sont immobilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies simultanément

- les projets sont nettement individualisés
- leur coût peut-être distinctement établi
- les projets présentent à la date d'établissement des comptes de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale.

La nature des dépenses activées concernant les frais de recherche et développement est : matière, moyens humains et sous-traitance.

Les modalités d'amortissement sont indiquées dans le paragraphe suivant.

8.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations par catégories comptables	Durée
Immobilisations incorporelles	
Frais augmentation de capital	5 ans
Frais d'acquisition de titres	5 ans
Droit d'entrée	Durée de protection
Frais de recherche	de 01 à 05 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	Durée de protection
Immobilisations corporelles	
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans

Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

8.4.4 Contrats de location-financement

Les contrats de crédit-bail souscrits à compter du 1^{er} janvier 2021 ont été comptabilisés à l'actif, conformément au règlement ANC 2020-01, la première application étant prospective et BIOSYNEX ayant choisi de ne pas utiliser la possibilité d'appliquer cette méthode de manière rétrospective.

L'impact est le suivant :

Bien activés	Solde au 31/12/2022	Mouvements				Solde au 30/06/2023
		Entrée de périmètre	+	-	Ecart conversion	
Valeurs des biens	2 487 753	105 838	1 025 222	-	1 120	3 619 933
Amortissement des biens	- 1 056 684	-	390 351	-	-	- 1 447 035
Valeur nette des biens	1 431 069	105 838	634 870	-	1 120	2 172 898
Endettement	- 1 410 449	- 118 325	- 1 025 222	391 773	-	2 162 223

L'impact des contrats de crédit-bail, non enregistrés dans les comptes consolidés, est le suivant au 30 juin 2023 :

Bien non activés :	Solde au 30/06/2023	Solde au 31/12/2022
Valeurs des biens	2 384 854	2 359 294
Amortissement des biens	- 2 052 729	- 1 862 854
Valeur nette des biens	332 125	496 439
Endettement	379 891	527 847

Pour information :

Charges de loyers dans les comptes
Charges financières

296 525
16 989

289 303
4 033

8.4.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent la valeur de mise en équivalence des participations détenues dans les sociétés BIOSYNEX Diagnostics Hangzhou et PRIMADIAG correspondant à la quote-part de capitaux propres retraités détenue au 30 juin 2023.

8.4.6 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières figurant dans les comptes au 30 juin 2023 sont constituées principalement de dépôts et cautionnements.

8.4.7 Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production selon la méthode suivante :

Méthode dite du cout moyen unitaire pondéré "CMUP" qui est égal au rapport entre les coûts d'acquisition ou de production et les quantités acquises ou produites (art 321-22. Al.2 du PCG).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production ainsi que la main d'œuvre de production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêt des comptes.

Les stocks sont dépréciés en fonction de leur durée de rotation ou de leur date de péremption.

Les stocks approchant la date de d'expirations sont dépréciés à 0%, 50%, 70% ou 100% selon le nombre de jours restants par rapport à la durée de vie moyenne.

8.4.8 Créances et dettes

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation pour créances douteuses est enregistrée lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les dépréciations sont estimées en tenant compte de l'historique des pertes sur créances, de l'analyse de l'antériorité et d'une estimation détaillée des risques.

8.4.9 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

La dépréciation éventuelle est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le dernier prix de marché connu à la clôture des comptes.

8.4.10 Prise en compte des impôts différés

Conformément aux prescriptions du CRC n°99-02 modifié par l'ANC 2020-01, le Groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de reports déficitaires selon la possibilité d'imputer les déficits reportables pour les bénéfices futurs.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche. Le montant de ces impôts différés actifs sur déficit non reconnus est de 40 522 K€, dont 27 940 K€ sur les USA.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Les taux d'impôts différés retenus à la clôture sont ceux en vigueur au 30 juin 2023 dans les différents pays des filiales concernées.

8.4.11 Intégration fiscale

N/A

8.4.12 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été constituées conformément au règlement du CRC 00-06 relatif aux passifs et résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

8.4.13 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissements sont classées dans les capitaux propres, conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01.

8.4.14 Engagements de retraite et prestations assimilées

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ en retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, non couvert par une assurance, n'est pas comptabilisé dans les comptes consolidés.

Les engagements de retraite au 30 juin 2023 sont mentionnés dans la partie sur les engagements hors bilan. Ce montant représente la valeur de la dette actuarielle.

8.4.15 Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

8.4.16 Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

8.4.17 Résultats dilués par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère ajusté des effets dilutifs des instruments financiers convertibles en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est de -1.93 €.

8.5 Changements comptables

Il n'y a pas eu de changements comptables au cours du 1^{er} semestre 2023.

8.6 Variations de périmètre

La société BIOSYNEX US HOLDING a été créée le 25 janvier 2023 et est consolidée en intégration globale depuis cette date.

La société CHEMBIO DIAGNOSTICS Inc est entrée dans le périmètre de consolidation au 27 avril 2023. Son intégration dans la consolidation par intégration globale a conduit à dégager un écart d'acquisition de 7 373 K€ correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (15 534 K€) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (8 161 K€).

La société LABORATORIOS RHOGEN, dont la dénomination a été changée en BIOSYNEX IBERICA, est entrée dans le périmètre de consolidation au 12 mai 2023. Son intégration dans la consolidation par intégration globale a conduit à dégager un écart d'acquisition de 904 K€ correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres (1 050 K€) et la quote-part de capitaux propres retraités détenus à la date d'acquisition (145 K€).

La société BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU a été créée le 24 mai 2023 et est consolidée par mise en équivalence depuis cette date, BIOSYNEX détenant 49% du capital de la société.

8.7 Changements de méthodes de consolidation

La société PROCISED X Inc est consolidée en intégration globale depuis le 9 juin 2023 à la suite de l'acquisition de la totalité du capital de la société par le rachat d'un bloc de 57,33%. Elle était auparavant consolidée par mise en équivalence.

8.8 Détail des différents postes du bilan et du compte de résultat

8.8.1 Ecarts d'acquisition

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Reclassement	30/06/2023
Ecarts d'acquisition / fonds de commerce - valeur brute (1)	66 331	34 928	0	-2 643	-4 460	94 156
Provision pour dépréciation (2)	-5 419	-1 258	0		0	-6 677
Ecarts d'acquisition / fonds de commerce - valeur nette	60 912	33 670	0		-4 460	87 479

Reclassement : correspond à l'allocation du prix d'acquisition de THERADIAG.

(1) Dépréciation de l'écart d'acquisition PRIMADIAG

Détail des écarts d'acquisition :

ECART D'ACQUISITION / FONDS DE COMMERCE / MALIS	DATE D'ACQUISITION	TOTAL BRUT	Dont PHARMA	Dont DIAG	DEPRECIATION	TOTAL NET
Mali TUP HECOMED	2015	232	232	0	0	232
Mali de fusion ALL DIAG	2015	8 234	0	8 234	0	8 234
Mali de fusion MAGNIEN	2015	1 174	1 174	0	0	1 174
Mali de fusion DECTRA	2016	8 276	8 276	0	0	8 276
Mali de fusion SR2B	2017	174	0	174	0	174
Total MALI DE FUSION		18 090	9 682	8 408	0	18 090
Clientèle Allemagne		752	0	752	-384	368
Rachat cartes	2016	169	169	0	0	169
Rachat cartes	2018	26	26	0	0	26
Rachat cartes	2019	261	261	0	0	261
Rachat cartes	2020	145	145	0	0	145
Rachat cartes	2021	28	28	0	0	28
Rachat cartes	2022	35	35	0	0	35
Rachat cartes	2023	141	141	0	0	141
Total RACHAT DE CARTES		1 557	805	752	-384	1 173
Fonds DECTRA 2014 ET AVANT	< 2014	705	705	0	0	705
Fonds DUMOUEZE	2016	3 402	0	3 402	0	3 402
Fonds VISIONED	2019	4 567	4 567	0	0	4 567
Fonds ENALEES	2021 à 2023	2 920	0	2 920	0	2 920
Fonds PARAKITO	2022	9 268	9 268	0	0	9 268
Fonds INNOXA	2023	8 034	8 034	0	0	8 034
Total FONDS DE COMMERCE		28 896	22 574	6 322	0	28 896
Ecart d'acquisition AVALUN	2021	8 006	0	8 006	-5 035	2 971
Ecart d'acquisition PRIMADIAG	2022	1 258	0	1 258	-1 258	0
Ecart d'acquisition BIGIX PHARMA (ITALIA)	2022	1 624	0	1 624	0	1 624
Ecart d'acquisition DOC2U	2022	1 763	0	1 763	0	1 763
Ecart d'acquisition MEDKONCEPT	2022	687	0	687	0	687
Ecart d'acquisition BHR	2022	2 062	0	2 062	0	2 062
Ecart d'acquisition PROCISED X	2023	16 174	0	16 174	0	16 174
Ecart d'acquisition THERADIAG	2023	5 586	0	5 586	0	5 586
Ecart d'acquisition RHOGEN (IBERICA)	2023	904	0	904	0	904
Ecart d'acquisition RHOGEN LDA	2023	6	0	6	0	6
Ecart d'acquisition CHEMBIO	2023	7 538	0	7 538	0	7 538
Total ECARTS D'ACQUISITION		45 609	0	45 609	-6 293	39 316
Divers		4	3	1		4
TOTAL ECARTS D'ACQUISITION / FONDS DE COMMERCE / MALIS		94 156	33 063	61 092	-6 677	87 479

8.8.2 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement (1)	Entrée de périmètre (2)	30/06/2023
Frais de recherche & développement	7 876	902	0	6 874	0	15 652
Frais de développement	5 725	0	0	0	0	5 725
Frais de recherche et développement	13 601	902	0	6 874	0	21 377
Concessions & droits sim. Brevets	558	0	-304	0	930	1 184
Brevets	3 126	2 109	0	0	0	5 235
Marques et dessins	1	0	0	0	0	1
Droit d'entrée louage brevet	135	0	0	0	0	135
Marques déposées	6 619	3	0	2 484	0	9 106
Licence CEA	85	0	0	0	0	85
Autres licences	18	14	0	0	0	32
Apport en nature	107	0	0	0	0	107
Logiciels	-5	0	0	0	307	301
Concessions, brevets, marques...	10 643	2 126	-304	2 484	1 237	16 186
Autres immobilisations incorporelles	0	70	0	2 838	0	2 908
Immo incorp en cours	144	66	-46	0	0	164
Avances et acomptes sur immos incorporelles	5 055	-9	0	0	0	5 046
Autres immobilisations incorporelles	5 199	127	-46	2 838	0	8 117
TOTAL	29 442	3 154	-350	12 196	1 237	45 680

(1) BIOSYNEX a procédé à l'affectation de l'écart d'acquisition de THERADIAG sur le premier semestre 2023. Cela s'est traduit par la reconnaissance de technologies pour 6,9 M€ (THERANOSTIC et IVD), de marques pour 2,5 M€ (THERADIAG et THERANOSTIC) et de relation clientèle pour 2,8 M€.

(2) Les entrées de périmètre sont présentées en valeurs nettes, soit 930 K€ de brevets (CHEMBIO) et 307K€ de logiciels (PROCISEDIX).

Amortissements & provisions

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Reclassement	Entrée de périmètre	30/06/2023
Frais de recherche & développement	1 505	1 496	0	0	0	3 001
Frais de développement	1 091	1 026	0	0	0	2 117
Frais de recherche	2 596	2 522	0	0	0	5 118
Concession & droits sim. Brevets	287	57	0	0	0	344
Brevets	521	230	0	0	0	751
Licence CEA	85	0	0	0	0	85
Autres licences	2	4	0	0	0	6
Apport en nature	8	18	0	0	0	26
Logiciels	-5	5	0	0	0	0
Concessions, brevets, marques...	900	313	0	0	0	1 213
Autres immobilisations incorporelles	0	311	0	0	0	311
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	311	0	0	0	311
TOTAL	3 496	3 146	0	0	0	6 642

8.8.3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	30/06/2023
Installations à caractère spécifique	9	0	0	0	0	0	9
Constructions	0	1	0	0	29	17	57
Matériel industriel	3 049	2 388	-7 149	111	128	9 989	8 516
Agencements et aménagements	930	62	-4	0	5	8	1 001
Installations techniques	3 988	2 451	-7 153	121	163	10 014	9 583
Installations générales, agencement...	5 100	1 501	0	84	0	3	6 689
Matériel de transport	24	0	-22	0	0	0	2
Matériel de bureau et informatique	1 394	135	-0	0	12	10	1 551
Mobilier	73	0	0	0	0	0	73
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	6 592	1 636	-22	84	12	13	8 315
Immobilisations en cours	34	53	0	0	0	0	87
Avances et acomptes	2 359	2 776	-1 317	-897	11	1 559	4 491
Immobilisations en cours	2 393	2 829	-1 317	-897	11	1 559	4 578
TOTAL	12 973	6 916	-8 493	-692	186	11 585	22 476

Amortissements & provisions

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Transfert	Ecart de change	Entrée de périmètre	30/06/2023
Installations à caractère spécifique	9	0	0	0	0	0	9
Constructions	0	1	0	0	29	0	30
Matériel industriel	1 743	593	-553	10	69	0	1 862
Agencements et aménagements	551	65	-1	0	5	0	620
Installations techniques	2 303	659	-553	10	103	0	2 521
Installations générales, agencement...	1 508	548	0	0	0	0	2 056
Matériel de transport	24	0	-22	0	0	0	2
Matériel de bureau et informatique	364	186	0	-10	12	0	552
Mobilier	37	2	0	0	0	0	40
Autres immobilisations corporelles	1 933	736	-22	-10	12	0	2 649
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 236	1 394	-575	0	115	0	5 171

(1) Les entrées de périmètre sont présentées en valeurs nettes :

	CHEMBIO	PROCISEDIX	BIOSYNEX IBERICA	TOTAL
Constructions	17			17
Matériel industriel	9 485	503		9 988
Agencements et aménagements	8			8
Installations générales, agencement...			3	3
Matériel de bureau et informatique	9		1	10
Avances et acomptes	1 359	200		1 559
TOTAL	10 878	703	4	11 585

8.8.4 Immobilisations financières

	31/12/2022	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	Variation de périmètre	30/06/2023
Autres participations (Valeur brute)	3 612	0	0	6	20	3 638
Dépréciation - Autres participations	-3 431	0	0	0	0	-3 431
Autres participations (Valeur nette)	181	0	0	6	20	207
Créances rattachées à des participations	171	0	0	0	0	171
Titres immobilisés	1 000	0	0	0	0	1 000
Dépréciation - Titres immobilisés (1)	0	-1 000	0	0	0	-1 000
Dépôt et cautionnement	2 096	1	-1 082	2	342	1 359
Autres créances immobilisées	118	35	0	0	0	153
Autres immobilisations financières	3 385	-964	-1 082	2	342	1 683
Total	3 566	-964	-1 082	8	362	1 890

Titres mis en équivalence	1 571	0	-113	0	-789	669
Titres mis en équivalence	1 571	0	113	0	-789	669

(1) Correspond à la dépréciation des obligations convertibles avec PRIMADIAG compte tenu de l'incertitude sur la continuité d'exploitation de la société.

(2) Restitution du fonds de garantie Factor pour 991 K€.

Les autres participations correspondent principalement aux titres BIOSYNEX GmbH, société en cours de liquidation et qui n'est pas intégrée dans le périmètre de consolidation.

Au 30 juin 2023, les titres mis en équivalence se décomposent en 137 K€ de PRIMADIAG et 532 K€ de BIOSYNEX DIAGNOSTICS HANGZHOU. Au 31 décembre 2022, ils incluaient également PROCISEDIX (pour 1 321 K€) qui était alors consolidé par mise en équivalence. A fin 2023, cette société est consolidée par intégration globale.

8.8.5 Stocks

Présentés en K€	30/06/2023			31/12/2022
	Brut	Provision	Net	Net
Stock MP, fournitures et autres appro.	23 380	(8 194)	15 185	17 068
Stocks produits finis et intermédiaires	11 102	(854)	10 248	3 010
Stock de marchandises	27 636	(8 068)	19 569	17 595
Total des stocks	62 119	(17 116)	45 002	37 674

8.8.6 Clients et comptes rattachés

Présentés en K€	30/06/2023			31/12/2022
	Brut	Provision	Net	Net
Clients et comptes rattachés	17 566	(638)	16 928	14 700
Total des clients et comptes rattachés	17 566	(638)	16 928	14 700

8.8.7 Autres créances, disponibilités et comptes de régularisation

	30/06/2023			31/12/2022
	Brut	Provision	Net	Net
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	2 704	0	2 704	3 345
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	167	0	167	219
Créances sur personnel	147	0	147	20
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2	0	2	26
Subvention à recevoir	879	0	879	337
Impôt sur les bénéfices	2 457	0	2 457	6 784
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 354	0	1 354	2 433
Etat, produit à recevoir	30	0	30	507
Autres créances (1)	2 716	(200)	2 516	3 398
Charges constatées d'avance	3 108	0	3 108	1 429
Ecart de conversion	541	0	541	364
Autres créances et comptes de régularisation	14 104	(200)	13 904	18 864
Impôts différés actif	4 677	0	4 677	1 199
Disponibilités	45 319	0	45 319	87 172
Total autres créances et comptes de régularisation	64 100	(200)	63 900	107 235

(1) Détail des autres créances :

	Brut	Provision	Net
COMPTE COURANT D'ASSOCIES MINORITAIRES DE BIOSYNEX NORDIC	1606		1606
AVANCE CONSENTIE A LA FILIALE ALLEMANDE EN DISSOLUTION	882		882
COMPTE COURANT PRIMADIAG	200	-200	0
COMPTE COURANT PROCISED X GmbH	18		18
DIVERS	10		10
TOTAL	2 716	-200	2 516

8.8.8 Impôts différés

L'impôt différé s'analyse de la façon suivante :

Présentés en K€

	31/12/2022	Incidence résultat	Autres	30/06/2023
Elimination des marges en stocks	108	118	10	236
Annulation des frais d'établissement	93	-15	0	78
Report déficitaire Avalun	686	0	0	686
Report déficitaire Theradiag	0	0	1 339	1 339
Annulation immos incorporelles Procise (en social)	0	-2	78	75
Dette sur IP Procise	0	-7	2 166	2 159
Organic	46	-38	0	8
Participation	196	-196	0	0
Ecart de conversion passif	70	12	0	82
Divers	0	14	0	14
TOTAL IMPOTS DIFFERES ACTIF	1 199	-114	3 593	4 677

Présentés en K€

	31/12/2022	Incidence résultat	Autres	30/06/2023
Retraitement de crédit-bail	5	1	0	6
Annulation dépréciation actions propres	0	21	0	21
PPA Avalun (immobilisations incorporelles)	1 017	-112	0	905
PPA Theradiag (immobilisations incorporelles)	0	-127	2 441	2 314
Activation frais de R&D et propriété intellectuelle	0	16	0	16
TOTAL IMPOTS DIFFERES PASSIF	1 022	-201	2 441	3 262

8.8.9 Variation des Capitaux propres

Variation des capitaux propres / Part Groupe	Capital	Primes	Réserve légale	Report à nouveau	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total Capitaux propres
31/12/2020	915	27 898	91	4	6 052	31 370	-41	66 289
Variation de capital Biosynex SA	198	19 376	0	0	0	0	0	19 574
Affectation résultat	0	0	0	26 823	2 611	-31 370	0	-1 936
Résultat période	0	0	0	0	0	104 004	0	104 004
Variation Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	-196	-196
Autres	0	0	0	0	-19 931	0	0	-19 931
31/12/2021	1 114	47 274	92	26 827	-11 268	104 004	-237	167 805
Variation de capital Biosynex SA	-88	-21 678	0	0	0	0	0	-21 766
Affectation résultat	0	0	20	34 482	49 062	-104 004	0	-20 441
Résultat période	0	0	0	0	0	15 657	0	15 657
Variation Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	1 313	1 313
Autres	0	0	0	0	19 960	0	0	19 960
31/12/2022	1 025	25 596	111	61 309	57 754	15 657	1 077	162 529
Variation de capital Biosynex SA	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation résultat	0	0	0	30 841	-15 184	-15 657	0	0
Résultat période	0	0	0	0	0	-19 393	0	-19 393
Variation Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0	-3 081	-3 081
Autres	0	0	0	0	-3 303	0	0	-3 303
30/06/2023	1 025	25 596	111	92 150	39 268	-19 393	-2 004	136 752

Intérêts minoritaires 5 776
Total capitaux propres consolidés 142 528

- (1) Les actions auto-détenues (256 226 actions au 30 juin 2023) ont été annulées et reclassées en réserves consolidées pour un montant de 2 505 K€.

Au 30 juin 2023, le capital social de la société mère est de 1 025 258 € et se compose de 10 252 580 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

8.8.10 Provisions pour risques et charges

Présentées en K€	31/12/2022	Entrée de périmètre	Dotations	Reprises	Autres mvments	30/06/2023
Provision pour risque de change	356	0	0	0	0	355
Provision pour litiges sociaux	171	55	26	-16	0	237
Provision pour litiges commerciaux	5 190	0	0	-3 500	0	1 690
Impact de la mise en équivalence négative	0	0	0	0	0	0
Autres provisions pour risques	632	0	0	0	0	632
Total des provisions pour risques et charges	6 349	55	26	-3 516	0	2 914

- (1) Reprise partielle de provision pour 3 500 K€ (Dossier des bouillottes Disney - BIOSYNEX France).

8.8.11 Emprunts et dettes financières

En K€	31/12/2022	Entrée en périmètre	Augmentation	Diminution	30/06/2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	49 323	10	20 000	-2 775	66 558
Avances remboursables	1 150	0	0	-38	1 112
Autres dettes financières - Coface	148	0	0	0	148
Dettes financières sur crédit-bail	1 410	118	1 025	-392	2 162
Concours bancaires	37	19	50	-56	50
Intérêts courus	9	0	82	-9	82
Total dettes financières	52 077	147	21 158	-3 270	70 112

8.8.12 Echéancier des emprunts et dettes financières

En K€	30/06/2023	<1an (1)	de 1 à 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	66 558	52 018	14 384	156
Avances remboursables	1 112	132	575	405
Autres dettes financières - Coface	148	148	0	0
Dettes financières sur crédit-bail	2 162	767	1 395	0
Concours bancaires	50	50	0	0
Intérêts courus	82	82	0	0
Total dettes financières	70 112	53 197	16 354	561

(1) Dont 46,2 M€ liés au crédit renouvelable dans le cadre du financement syndiqué.

8.8.13 Covenants financiers sur emprunts

En novembre 2021, BIOSYNEX a contracté un financement syndiqué d'un montant maximal de 109 M€ composé de plusieurs tranches :

- Un crédit renouvelable de 20 M€
- Un crédit confirmé de 34 M€
- Un crédit non confirmé de 55 M€

A fin juin 2023, BIOSYNEX a tiré 46,2 M€ (dont 20 M€ de crédit renouvelable) sur ce financement syndiqué qui comporte des covenants financiers susceptibles de générer une exigibilité anticipée.

Selon les termes du contrat, les deux covenants financiers suivant doivent être respectés :

- Le « Ratio de levier » désigne le rapport Dettes Financières Nettes sur EBITDA. Ce ratio doit être inférieur à 3,50. Il pourra cependant être compris entre 3,50 et 4,50 au cours de deux périodes de calcul si rapport entre les Dettes Financières Nettes et les Fonds Propres est inférieur à 0,85 à la Date de Calcul concernée.
- Le « Ratio de couverture du service de la dette » désigne le rapport Free Cash Flow sur Service de la Dette. Ce ratio doit être supérieur à 1,05. Il pourra cependant être inférieur à 1,05 au cours de deux périodes de calcul si la trésorerie nette est supérieure à 30 M€ à la date de calcul concernée.

Le ratio de levier était respecté sur l'exercice 2022 et le bris du ratio de couverture du service de la dette autorisé compte tenu d'une trésorerie nette supérieure à 30 M€.

Certains engagements contractuels n'ayant pas été respectés et la Société anticipant un bris de covenant sur l'exercice 2023 sur la base des résultats semestriels 2023 et de l'atterrissage prévu à fin 2023, des discussions ont été initiées avec le pool bancaire afin d'obtenir un waiver.

En l'absence de retour du pool bancaire en date d'établissement des comptes semestriels, la dette liée à la tranche confirmée du contrat syndiqué a été reclassée en court terme au 30 juin 2023 pour un montant de 26,2 M€.

Bien que la Société reste confiante sur le résultat des négociations entamées avec le syndicat bancaire, elle n'est pas en mesure à ce jour de confirmer qu'elle obtiendra un waiver de la part du syndicat bancaire.

8.8.14 Fournisseurs

En K€	30/06/2023	< 1 an	31/12/2022	< 1 an
Dettes fournisseurs	14 421	14 421	14 988	14 988
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 421	14 421	14 988	14 988

8.8.15 Autres dettes et comptes de régularisation

En K€	30/06/2023	< 1 an	de 1 à 5 ans	31/12/2022
Dettes sociales	5 761	5 761	0	4 597
Avance s/subvention	6	6	0	6
Taxes sur chiffre d'affaires	736	736	0	1 729
Impôts différés passif	3 262	3 262	0	1 022
Etat impôts sur les bénéfices	2 043	2 043	0	1 733
Autres impôts	127	127	0	289
Dettes fiscales et sociales	11 935	11 935	0	9 377
Clients créditeurs et RRR	1 833	1 862	0	825
Dettes sur immobilisations	311	311	0	1 555
Autres dettes (1)	24 928	12 618	12 310	5 745
Ecart de conversion	280	280	0	231
Produits constatés d'avance	655	655	0	215
Autres dettes	28 006	15 725	12 310	8 571
Total autres dettes et comptes de régularisation	39 940	27 659	12 310	17 948

(1) Détail des autres dettes :

	< 1 an	de 1 à 5 ans
CREDIT VENDEUR BIOSYNEX NORDIC		375
CREDIT VENDEUR PROCISED X	2 578	
CREDIT VENDEUR RHOGEN		400
EARN OUT DOC2U	700	500
EARN OUT INNOXA	2 350	900
EARN OUT PARAKITO	1 000	1 500
EARN OUT PROCISED X	4 341	
AVALUN LICENCES A PAYER	956	
DETTE PROCISED X IP NESTLE		8 635
DIVERS	693	
TOTAL	12 618	12 310

8.8.16 Engagements hors bilan

Engagements donnés	Montant
Lignes du contrat syndiqué non tirées	62 780
Effets escomptés non échus	0
Engagement auprès du factor	848
Avals et cautions	0
Engagements de crédit-bail mobilier (part non activée) - redevances restant à payer	380
Engagements de crédit-bail immobilier	0
Baux commerciaux - Loyers annuels	157
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	714
Autres engagements donnés :	0
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la BPALC pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	251
Nantissement des titres AVALUN au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	11 368
Nantissement Pari Passu sur le fonds de commerce 1er rang au profit de BPALC et CIC pour la somme de 6.000.000€ à l'origine	3 499
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la SOCIETE GENERALE pour la somme de 1.500.000€ à l'origine	877
Nantissement sur fonds de commerce au profit de la CAISSE D'EPARGNE pour la somme de 1.000.000€ à l'origine	355
Nantissement ENALEES	0
Nantissement sur les titres BHR au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 100
Nantissement sur les titres DOC2U au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	570
Nantissement sur les titres BIOSYNEX PHARMA BENELUX / propriété intellectuelle Parakito au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	9 600
Garantie BNP sur le fonds INNOXA	2 350
Nantissement sur les titres BIGIX au profit de BPALC, CAISSE D'EPARGNE, CIC, KOLB, LCL et LBP	2 100
Option pour le rachat (put) du solde des titres BHR	NC
Option pour le rachat (put) du solde des titres BIOSYNEX NORDIC	NC
Garantie à première demande en faveur de TEMSYS (ALD)	75
Nantissement sur fonds de commerce	2 130
Nantissement crédit bail	822
KBC - Garantie D-side village BIOSYNEX PHARMA BENELUX	15
Change à terme selon détail annexé	0
Commandes fermes	534
Total	101 526
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	17 871
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	2 952
Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties	0
Autres engagements reçus :	0
Garantie de la BPI sur emprunt CIC de 2.500.000€ sur 7 ans 30% de 2.500.000€	750
Caution de la société ALA FINANCIERE sur emprunt LBP sur 5 ans	159
Caution de la BPI sur emprunt LBP sur 5 ans	68
BPI 65% sur emprunts prospections	1 170
FNPI + FEI sur emprunt BPI 1.500K€	900
Fonds de garantie 50% sur emprunt BPI 3.000K€	900
Fonds de garantie et fonds régional sur emprunt BPI 150.000€ à l'origine	0
Fonds de garantie et FEI sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	100
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	19
Fonds de garantie (FEI) sur emprunt BP 125.000€ à l'origine	14
Fonds de garantie (FEI & PAI) sur emprunt BPI 500.000€ à l'origine	400
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BP 250.000€ à l'origine	158
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt CIC 200.000€ à l'origine	133
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BPI 300.000€ à l'origine	203
Fonds de garantie Etat Coronavirus sur emprunt BNP 250.000€ à l'origine	187
Garantie sur BARCLAYS	0
Garanties de passif sur les acquisitions des actifs Enalees, et des titres BHR, BIGIX, DOC2U, BIOSYNEX NORDIC et BIOSYNEX Iberica	NC
Change à terme selon détail annexé	0
Total	5 160
Dont concernant :	
- les dirigeants	0
- les filiales	1 213
- les participations	0
- les autres entreprises liées	0
Dont engagements assortis de sûretés réelles	0
Engagements réciproques	Montant
TOTAL	0

Dans le cadre du contrat de crédit syndiqué, BIOSYNEX a souscrit un contrat de Swap de taux en février 2023 pour un montant couvert de 17 M€ à échéance 2028. Par cette opération la tranche couverte est désormais à un taux fixe de 2,85%.

Engagements donnés :

Engagements du Groupe en matière d'indemnité de départ en retraite :

Les indemnités de départ en retraite qui devront être versées à l'avenir aux salariés ont fait l'objet d'une estimation, en application de la recommandation ANC n° 2013-02. Le montant indiqué dans le tableau des engagements donnés ne concerne que les entités BIOSYNEX France et THERADIAG, les engagements relatifs aux autres entités composant le groupe étant non significatifs.

Au 31/12/2022, cet engagement représente un montant total de 459 571 € partiellement couvert par un fonds déposé auprès du CIC de 25 299 € sous forme d'assurance externalisée.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Indemnité calculée en fonction :

- de la convention collective nationale Pharmacie, Parapharmacie, Produits vétérinaires - fabrication et commerce pour BIOSYNEX France
- de la convention collective Industries Chimiques pour THERADIAG
- Conditions : départ volontaire
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Droits accumulés avec projection salariale : progression de 2% pour BIOSYNEX France, 0% pour THERADIAG
- Taux de charges sociales :
 - 42% pour BIOSYNEX France
 - Pour THERADIAG :
 - Agents de maîtrise : 43,3%
 - Non cadres : 39,5%
 - Cadres : 46,3%
- Rotation :
 - 7% jusqu'à 49 ans et 0% à partir de 50 ans pour BIOSYNEX France
 - Taux moyen de 20,7% pour THERADIAG
- Table de mortalité :
 - TF 00-02 pour BIOSYNEX France
 - Insee 2022 pour THERADIAG

Taux d'actualisation retenu : 3,65% pour BIOSYNEX France, 3,75% pour THERADIAG.

Cette estimation fera l'objet d'une actualisation au 31 décembre 2023.

Engagements du Groupe en matière de change à terme

CHANGE A TERME AU 30/06/2023

Banques	Montant (K\$)	Valeur (K€)
CIC	2 000	1 817
BNP	0	0
MONEX	2 000	1 801
BP	8 950	8 134
TOTAL	12 950	11 751

Engagements reçus :

Voir tableaux ci-dessus.

8.8.17 Informations sectorielles et géographiques

Le Groupe BIOSYNEX opère dans le domaine du diagnostic tant en France qu'à l'international. Les produits peuvent être scindés en 2 catégories :

- Les produits grand public (OTC)
- Les produits professionnels (PRO)

Le tableau ci-dessous analyse la répartition du chiffre d'affaires entre ces 2 activités en France et à l'export, en distinguant la part Covid-19 :

		CA S1 2023	dont ventes COVID	CA S1 2022	dont ventes COVID
EXPORT	Grand public	3 597	67	5 806	2 584
	Professionnels	12 468	308	60 798	58 541
Total EXPORT		16 065	375	66 604	61 125
FRANCE	Grand public	15 933	1 312	40 761	24 837
	Professionnels	10 655	2 800	34 877	29 573
Total FRANCE		26 588	4 112	75 638	54 410
TOTAL	Grand public	19 530	1 379	46 567	27 421
	Professionnels	23 122	3 108	95 675	88 114
TOTAL		42 652	4 487	142 242	115 535

8.8.18 Charges de personnel et effectif

L'effectif employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

EFFECTIF 30/06/2023	Ouvriers & Employés	Techniciens & Agents de maîtrise	Ingénieurs et Cadres	Apprentis	VRP	TOTAL
	207	88	222	9	34	560

8.8.19 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

En K€	30/06/2023	30/06/2022
Escomptes obtenus	128	176
Autres produits financiers	316	2
Différences positives de change	0	0
Reprise s/prov valeurs de placements (1)	740	0
Reprise s/prov financières	0	0
Produits net sur cession de VMP	0	138
Total des produits financiers	1 183	316
Dotation prov. risques et charges	0	0
Dotation prov. Dépréciations (2)	-1 001	-976
Intérêts sur emprunts et dettes assimilées	-810	-214
Intérêts bancaires	-23	-11
Escomptes accordés	18	-72
Autres charges financiers	-534	-6
Total des charges financières	-2 350	-1 279
Résultat financier	-1 167	-963

- (1) Reprise dépréciation des actions NOVACYT.
(2) Dotation dépréciation des obligations convertibles PRIMADIAG.

8.8.20 Résultat exceptionnel

En K€	30/06/2023	30/06/2022
Autres prod. except. s/opération de gestion	148	0
Produits sur exercices antérieurs	0	0
Produits cession des éléments d'actif cédés	6	48
Produits exceptionnels divers	9	0
Quote part subvention	611	0
Reprise sur prov risques et charges (1)	2 087	0
Total des produits exceptionnels	2 861	48
Pénalités sur marchés	-14	-9
Pénalités amendes fiscales	-1	0
Créances devenues irrécouvrables	-16	-5
Rappel d'impôts	0	0
Autres charges exceptionnelles	-204	-7
Valeur comptable des éléments cédés	-3	-39
Charges exceptionnelles diverses	-766	0
Dotation prov exceptionnelles	-26	0
Total des charges exceptionnelles	-1 030	-60
Résultat exceptionnel	1 831	-12

- (1) Reprise partielle provision Disney.

8.8.21 Charges d'impôt et preuve d'impôt

▪ Charge d'impôt :

En K€	30/06/2023	30/06/2022
Impôts exigibles		11 905
Impôts différés	-103	-167
Crédits d'impôts / carry-back	-474	-318
Charge d'impôt	-578	11 420

▪ Preuve d'impôt :

	En K€
Résultat net des sociétés intégrées avant impôt	-18 379
Taux d'impôt sur les bénéfices applicable à la maison mère	25%
Charge théorique d'impôt	4 595
Différences de taux d'imposition	-3
Différences permanentes	346
Impôts sans base	0
Actifs d'impôts différés non reconnus	-4 834
Autres crédits d'impôt	474
CHARGE REELLE D'IMPÔT	578
TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	-3,14%

9. PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A l'exception des transactions décrites ci-dessous, il n'y a pas eu de transaction conclue avec les parties liées au cours du premier semestre 2023.

Le 1^{er} février 2023, BIOSYNEX a signé avec M. Mickael Jacques ABENSUR, fils de M. Larry ABENSUR, Président Directeur Général et Administrateur de BIOSYNEX, un contrat de prestations de service en matière de solutions informatiques à destination des laboratoires. Ce contrat a été conclu à des conditions normales de marché.

10. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

Elie DANAN

30, avenue de la Paix

67000 Strasbourg

Deloitte & Associés

Etablissement secondaire : Strasbourg

Espace Européen de l'Entreprise

5 allée d'Helsinki

67300 Schiltigheim

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie

Régionale de Versailles et du Centre

BIOSYNEX

Société anonyme

22 boulevard Sébastien Brant

67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels résumés

Période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023

Au Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Biosynex et en réponse à votre demande, nous avons effectué un examen limité des comptes consolidés semestriels résumés relatifs à la période du 1er janvier 2023 au 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes consolidés semestriels résumés, pris dans leur

ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Strasbourg, le 13 octobre 2023

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Elie DANAN

Loïc MULLER
Associé

Marc PIOTRAUT
Directeur

11. DECLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste que les informations contenues dans le présent document sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 1 à 32) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le 29 septembre 2023
Larry ABENSUR
Président Directeur Général